



Madame ... a voté !

Dès la Révolution française, seuls les citoyens actifs, c'est-à-dire les hommes s'acquittant d'un impôt, le cens, ont le droit de voter et d'être éligible.

Des voix s'élèvent pourtant déjà pour que les femmes obtiennent le même droit. En 1791, Olympe de Gouges publie la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. Dans l'article 10, elle affirme que « *la femme a le droit de monter sur l'échafaud, elle doit avoir également celui de monter à la tribune* ».

Le décret du 5 mars 1848 instaure le suffrage universel masculin. Au début du XX^e siècle, des militantes revendiquent un droit de vote et d'éligibilité limité aux élections municipales.

La Première Guerre mondiale constitue un tournant dans la lutte des femmes : les hommes partent au front, les femmes les remplacent à l'arrière. Cette nouvelle autonomie nourrit leur désir d'émancipation, d'autant que de nombreux pays ont déjà franchi le pas. Les mouvements féministes continuent donc de se mobiliser.

Il faut attendre l'ordonnance du 21 avril 1944 pour que le suffrage devienne vraiment universel. Les femmes exercent leur droit de vote pour la première fois aux élections municipales d'avril-mai 1945.

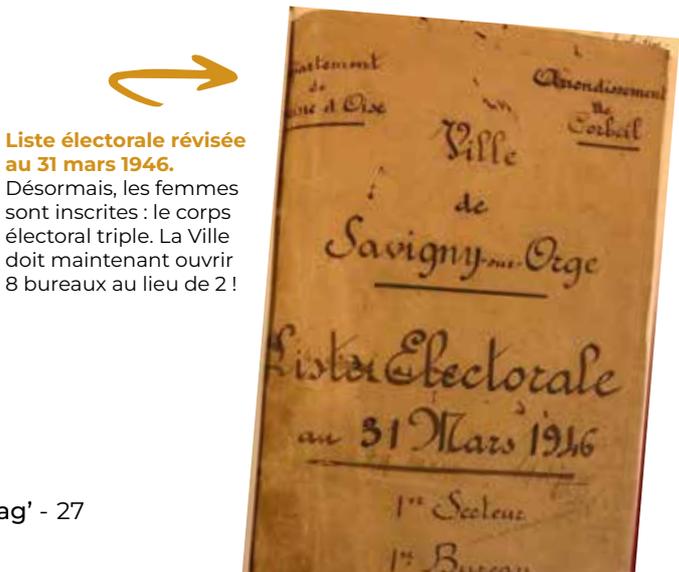
A Savigny, le 4 mai 1945, a lieu l'installation du Conseil municipal. M. Jacquet, maire sortant, prononce un discours. Il tire les leçons de ces dernières élections, en particulier la « *maturité politique de l'élément féminin nouveau* ». « *Il salue enfin les dames entrées au Conseil, il est certain que l'on trouvera en elles une aide précieuse dans les différentes commissions intéressant l'enfance, l'éducation, l'hygiène ou l'assistance.* » Elles sont 4, Mesdames Baudet, Troubat, Bernier et Sourbé, à entrer au Conseil municipal.



Dans le journal « *L'avenir de l'île-de-France* », édition de Savigny-sur-Orge, de mars 1965, le docteur Ouzilleau, maire sortant, présente son équipe pour les élections à venir. Quatre femmes se présentent sur sa liste.



Bulletin de vote de la SFIO aux élections municipales de 1947. Quatre femmes se présentent sur une liste de 27 personnes.



Liste électorale révisée au 31 mars 1946. Désormais, les femmes sont inscrites : le corps électoral triple. La Ville doit maintenant ouvrir 8 bureaux au lieu de 2 !

Sources : archives communales